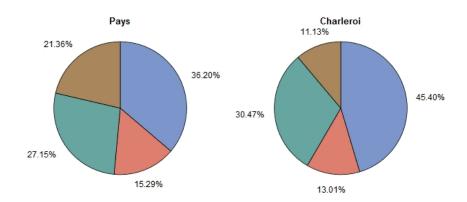
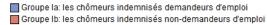
## Bureau de chômage: Charleroi





Groupe II: les travailleeurs soutenus per l'ONEM

Groupe III: les travailleurs qui aménagent leur temps de travail avec le soutien de l'ONEM

Directeur: Ghislaine CROEGAERT	Indicateurs du marché de l'emploi		Nombre	% per rap.
Directeur adjoint(s): Olivier HERPOEL	indicateurs du marche de l'emploi		Nombre	au pays
Nombre d'agents*: 228	Population en âge de travailler (1)		334.349	4,6
Nombre en equivalents à temps	Assurés contre le chômage (2)		163.632	4,3
plein: 191	Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chô	mage (3)	129.730	3,9
Adresse: Rue du Pont Neuf 7, 6000	ont Neuf 7, 6000 Taux du chômage (4)		19,8	
Charleroi				
Tél. 071 27 08 40	Activation du comportement de recherce d'emploi	Nombre	% par rap	. au pays
* à l'exclusion des agents ALE	Nombre de différents demandeurs d'emploi informés	59.03	7	8,6
	Nombre total d'entretiens menés jusqu'au 31.12.2013 (5)	124.12	4	12,9
	Suspensions et exclusions (6)	2 500	6	12.6

Vision globale 2013	Nombre /	% par rap.
	Montants	au pays
Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)	151.246	6,3
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (7)	1.542	4,8
Dossiers litiges achevés	14.751	8,3
Contrôles achevés (8)	3.221	4,0
Sanctions notifiées au cours de l'année (9)	5.999	7,1
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl.		
d'entreprise) - en millions d'EUR 2012	589,2	7,1
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl.		
d'entreprise) - en millions d'EUR 2013	594,9	6,9
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	15,0	5,9
Montants récupérés/reçus - en millions d'EUR	3,7	5,2

rotil des personnes indemi	nisées (moyenne annuelle 2013)		Nombre	% per ra au pays
Chômeurs indemnisés	Hommes	]	25.091	
	Femmes		19.505	
	Total		44.597	
	CCI inoccupés inscrits comme DE	Hommes	18.525	
		Femmes	14.975	
		Total	33.500	
		Après un emploi à temps plein	22.199	
		Après études	11.301	1
		Travailleurs ayant charge de famille	12.591	
		Isolés	7.786	
		Cohabitants sans charge de famille	13.110	
		Moins de 25 ans	5.736	
		25 à 50 ans	19.666	
		50 ans et plus	8.098	
		Moins d'1 an	11.267	
		1 à 2 ans	6.012	i
		2 ans et plus	16.221	
	Après un emploi à temps partiel volontaire (DE)		874	
	Chomage avec complément d'entreprise sans	i	0,4	
	dispense de l'IDE		290	
	Difficultés sociales et familiales	1	600	
	Chômeurs âgés		3.969	
	Chomage avec complément d'entreprise avec		3.909	
	dispense de l'IDE		5.000	
	Après un emploi à temps partiel volontaire (non		3.000	
	' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' '		364	
:	DE)			
vailleurs soutenus par	Hommes	<u> </u>	13.683	
NEM (10)	Femmes		9.580	
	Total		23.264	
	Chômeurs temporaires		9.872	
		dont suspension pour employés	146	
	Gardien(ne)s d'enfants		160	
	Vacances-jeunes		45	
	Vacances seniors		2	
	Période non rémunéré dans l'enseignement		286	
	Soins d'acceuil		2	
	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droits et AGR		3.929	
	Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR		3	
	Chômeurs avec dispense ALE		46	
	Mesures d'act. ciblées sur les chômeurs qui		70	
	s'engagent à l'étranger		1	
			4	
	Mesures d'act. ciblées sur les jeunes	<u> </u>	433	
	Mesures d'act. ciblées sur les chômeurs âgés		433	
	Mesures d'act. ciblées sur la formation des chômeurs: études		2.293	
	Mesures d'act. ciblées sur la formation des		1.222	
	chômeurs: formation prof.		1.222	
	Allocations comme subventions salariales ciblées			
	ou non sur les chômeurs de longue durée et/ou		4 750	
	peu scolarisé		4.758	
	Complément de garde d'enfants		208	:
vailleurs qui aménagent	Hommes		2.708	
r temps de travail avec	Femmes		5.790	
itien de l'ONEM	Total	<u> </u>	8.498	
	Prépension à mi-temps	<u> </u>	20	
	ICP, interruption complète		160	
	ICP, réduction de prestation		2.298	
	Congés thématiques		1.910	
	Crédit-temps, pour un emploi à temps plein	ĺ	186	ĺ
	Crédit-temps, réduction des prestations	İ	3.924	<u></u>
tres	Prime de crise - Alloc. de licenciement	İ	237	
	Total		46.203	
Attestations		]	40.203	
	Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement		32.844	
	LEGISCO DE LA CONTRACTOR DEL LA CONTRACTOR DE LA CONTRACTOR DE LA CONTRACTOR DE LA CONTRACTOR DE LA CONTRACTOR DE LA CONTRACTOR DE LA CONTRACTOR DE LA CONTRACTOR DE LA CONTRACTOR DE LA CONTRACTOR DE LA CONTRACTOR DE LA CONTRACTOR DE LA CONTRACTOR DE LA CONTRACTOR DE LA CONTRACTOR DE LA CONTRACTOR DE LA CONTRACTOR DE LA CONTRACTOR DE LA CONTRACT		32.044	

Population au 1er janvier 2013 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).
 Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2012. Ils comprennent:

 a. Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2012 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ONSSAPL et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);
 b. Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec

- complément d'entreprise, payés en juin 2012 (source: ONEM);
- c. Le travail frontalier sortant au 30 juin 2012; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).
- (3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2012 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ONSSAPL pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).
- (4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2013 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2012 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ONSSAPL pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).
  (5) Le "nombre total d'entretiens menés" concerne le nombre total des 1er, 2ème ou 3ème entretiens depuis l'instauration de la mesure jusqu'au
- (5) Le "nombre total d'entretiens menés" concerne le nombre total des 1er, 2ème ou 3ème entretiens depuis l'instauration de la mesure jusqu'ar 31 décembre 2013, la procédure écrite pour les jeunes en stage d'insertion professionnnelle inclus (dispo "W").
   (6) Sans a) les exclusions sur la base des articles 70,1 à 70,6, qui déterminent que l'intéressé(e) n'est exclu(e) qu'au moment où il (elle) prend
- (6) Sans a) les exclusions sur la base des articles 70,1 à 70,6, qui déterminent que l'intéressé(e) n'est exclu(e) qu'au moment où il (elle) prend les mesures nécessaires pour être en règle avec la procédure et b) les exclusions parce que l'intéressé(e) renonce volontairement au droit aux allocations. Les sanctions qui mènent à une réduction de l'allocation sont toutefois reprises.
- (7) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif
- (8) Les contrôles concernant les dossiers qui sont de la compétence des BC de Boom sont, depuis 2008, effectués respectivement par les
- services de contrôle des BC de Malines.

  (9) Chômeurs sanctionnés d'une exclusion effective sans sursis ou avec sursis partiel, pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration travail ou revenu non déclaré ou suite à un chômage de longue durée (application de l'article 80).
- fausse déclaration, travail ou revenu non déclaré, ou suite à un chômage de longue durée (application de l'article 80).

  (10) Définitions de ces (sous-)groupes d'allocataires de l'ONEM: voir notre site internet: Statistiques définitions des ayant droit.